



E.R.I.P.
asbl

ÉCOLE RÉGIONALE ET INTERCOMMUNALE DE POLICE

Adresse courrier: Avenue des Anciens combattants 190 - 1140 Bruxelles
 ☎ 02 201 16 16 fax 02 201 14 58 e-mail : erip@eripgjp.be
 Siège social asbl : Hôtel de Ville, Grand-Place 1000 Bruxelles

APPEL AUX CANDIDATS - CHARGÉ(E) DE COURS (H/F) TEMPS PARTIEL FORMATION DE BASE – INSPECTEUR DE POLICE DROIT CIVIL

Offre d'emploi pour une charge de cours à temps partiel au sein du rôle linguistique français :

SITUER LE TRAVAIL POLICIER DANS DIFFÉRENTES BRANCHES DU DROIT CIVIL (12h) [FR]

Objectif de la formation:

À l'issue de la formation, l'aspirant sera capable de :

- a) Justifier tout acte policier selon le cadre légal et dans le respect des droits et libertés de l'être humain
- b) Effectuer son travail selon la philosophie de l'excellence dans la fonction de police (fonction de police orientée vers la communauté, fonction de police guidée par l'information, gestion optimale)
- c) Distinguer le droit civil du droit pénal à partir de cas concrets
- d) Illustrer à l'aide d'exemples les éléments du droit civil qui sont pertinents pour l'action policière.

Groupe-cible: Formation de base d'Inspecteur de police

Contenu de la formation:

Cours (dont exercices)

- Code Civil :
 - Livre I : domicile, mariage, divorce, filiation (lien avec certaines infractions), adoption (citer brièvement), minorité, tutelle et émancipation, majorité, administration provisoire, interdiction
 - Livre II : distinction des biens, propriété, usufruit, usage et habitation
 - Livre III : régimes matrimoniaux, cohabitation légale/ cohabitation de fait, achat/échange/location
- Art. 1382 : responsabilité civile

Intérêt d'une bonne fonction d'avis vers les parties concernées

- Compétences civiles au niveau des cours et tribunaux
- Constitution de partie civile (différence avec le droit pénal)
- Le traitement policier qui est attendu (renvoi ou rédaction d'un PV ou autre conséquence de la situation)
- Application des éléments de droit civil étudiés dans des casus

Évaluation (travail journalier et examens)

Début et fin de la charge de cours : À partir de juillet 2019

Profil recherché :

- Être membre de la police locale ou fédérale, juriste/membre de la magistrature.
- Avoir une connaissance approfondie et une expérience pratique de la matière à enseigner.

Introduction des candidatures :

Les candidatures, accompagnées d'un C.V. et d'une brève lettre de motivation, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse candidatures@eripgip.be